

ADMINISTRATION :

Imprimerie F. RUEDI
Lausanne

3, Jumelles — Tél. 12-44

ABONNEMENTS :

Suisse, 3 fr. par an ; autres
pays, 5 fr. par an.
10 centimes le numéro.

La Voix de l'Humanité

Organe de la « Ligue pour la défense de l'Humanité
et pour l'organisation de son progrès »Les membres de la Ligue
pour la défense de l'hu-
manité fixent de leur propre
gré le montant de leur coti-
sation.Compte de chèques pos-
taux : III. 496.Envoi gratuit des statuts
de la ligue et de numéros
spécimens de tous ses
organes. S'adresser au se-
crétariat, Lausanne, 3 Ju-
melles.Comité suisse de la Ligue : D^r Auguste FOREL ; Albert LOCHER, G. MÜLLER, conseil-
lers nationaux ; A. SUTER, président du Conseil communal de Lausanne ;
D^r Tschumi, D^r Moser, conseillers d'Etat, Berne ; D^r R. BRODA ; A. SESSLER (Berne),
D^r A. HUBER (Bâle), anciens présidents de tribunaux ; D^r A. de QUERVAIN, profes-
seur à l'Université de Zurich ; F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois,
Lausanne ; E. RAPIN, pasteur, président honoraire de la Société vaudoise de la paix ;
E. PEYTRÉQUIN, président du conseil d'administration du journal « La Libre Pensée
internationale » ; H. HODLER, directeur du journal « Esperanto », Genève, etc.Comité de patronage international : A. NAQUET, anc. sénateur, Paris ; Jean LON-
GUET, député de la Seine ; Gustave HUBBARD, ancien député de Seine-et-Oise ; Ramsay
MACDONALD, de la Chambre des Communes ; Lino FERRIARI, procureur-général hono-
raire, Côme ; W. FÖRSTER, président du Bureau international des poids et mesures ;
Dr. N. af URSIN, ancien vice-président de la Diète finlandaise ; Sir Robert SROUT, an-
cien premier ministre de la Nouvelle-Zélande, etc.
Président de la Ligue : D^r R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès ».
Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité suisse, Lausanne, Jumelles 3,
tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

Ordre international et Nationalités

De tous les problèmes politiques que la guerre a mis à l'ordre du jour, celui des Nationalités occupe sans doute la première place. On ne s'aurait s'en étonner lorsqu'on se rappelle qu'à l'origine du conflit actuel figure l'importante question de Nationalité posée par les revendications du groupe yougo-slave.

Le sentiment de la patrie est, certes, développé chez tous les peuples, mais, par suite de nécessités psychologiques faciles à saisir, il semble encore plus intense, plus combattif et plus exclusif chez ceux que les vicissitudes de l'histoire ont placés sous une domination étrangère. Le patriotisme des peuples opprimés n'a point faibli durant les longues années d'épreuve, mais pour beaucoup d'entre eux, l'avenir semblait bien sombre avant que la guerre eut laissé entrevoir la possibilité de jours meilleurs. On suppose, en effet, à tort probablement, que les luttes présentes amèneront de profondes modifications dans le dessin des frontières nationales, d'où l'espoir que nourrit toute nation assujettie de recouvrer la liberté à la faveur des bouleversements territoriaux que l'imagination ne peut s'empêcher de concevoir à la suite des événements actuels. Et c'est ainsi que nous voyons de tous côtés les représentants des peuples sacrifiés — Polonais, Lithuaniens, Lettons, Ukrainiens, Tchèques, Yougo-Slaves, Irlandais, Arméniens, Egyptiens, d'autres encore — s'efforcer de faire connaître au grand public les aspirations de leur nationalité respective et de mettre à profit les circonstances pour reconquérir l'indépendance politique que les guerres du passé ont annihilées.

Leurs revendications rencontrent l'appui de tous ceux qui veulent faire sortir le monde du triste chaos où l'esprit de conquête l'a plongé. Mais, quelle que soit l'importance des différentes questions de cet ordre actuellement posées, il importe de bien se pénétrer du fait que le problème des Nationalités est dans son ensemble étroitement lié au grand problème de l'ordre international. C'est ce que semblent malheureusement oublier parfois les défenseurs des Nationalités opprimées, sollicités par leur cas particulier au détriment des questions de principe.

Il est cependant aisé de montrer que le triomphe systématique du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est impossible sous le régime de l'anarchie internationale, précisément parce que ce régime implique la négation de toute règle de droit. Pourquoi les peuples se font-ils la guerre, sinon parce que, à un moment donné et sur un objet déterminé, ils ont des conceptions de droit qu'ils considèrent comme irréductibles ? C'est ce qui arrive d'ailleurs chaque jour à l'intérieur d'un même Etat entre les individus ou entre les groupes sociaux, avec cette différence capitale que, dans ces cas-ci, les conflits sont prévenus ou réglés par une autorité supérieure aux individus et aux groupes sociaux, quoique ti-

rant d'eux sa raison d'être, au lieu d'être provisoirement tranchés par la force des armes. Pour fixer et garantir les droits individuels, il faut une organisation nationale ; de même pour assurer régulièrement à tous les peuples civilisés le droit de disposer librement d'eux-mêmes, le besoin s'impose d'une organisation internationale ou supernationale envers laquelle les Etats seront dans un rapport de subordination.

Ces considérations paraîtront probablement élémentaires. Elles semblent pourtant ne pas avoir encore acquis un caractère d'évidence, puisque nous voyons de nombreux partisans du principe des Nationalités rester profondément indifférents aux questions qui ont trait à l'organisation de la communauté internationale. Souvent même, ils s'opposent en fait à l'établissement d'un meilleur ordre de choses, puisqu'ils sacrifient aux idées anarchiques qui sont à la base du régime actuel et s'efforcent d'atteindre leur but par des procédés identiques à ceux dont se servent leurs oppresseurs.

Sans doute, une guerre peut occasionnellement consacrer le triomphe du principe des Nationalités, mais elle peut tout aussi bien, et c'est même le cas le plus fréquent, aboutir à un état de fait qui soit en complète contradiction avec ce principe. Ainsi, si nous considérons la guerre actuelle, une victoire complète des Alliés rendrait possible la réalisation des aspirations tchèques et yougo-slaves, mais les Polonais, les diverses Nationalités allogènes de la Russie, les Egyptiens, resteraient soumis à des gouvernements étrangers. La situation serait inverse en cas de victoire des puissances de l'Europe centrale. La meilleure preuve que la reconnaissance du droit des peuples n'est pas liée à la victoire de l'un ou de l'autre des groupes belligérants, c'est que nous voyons figurer dans les deux camps des représentants de Nationalités privées de leur indépendance. Les nationalistes tchèques et yougo-slaves pactisent avec la Russie, tandis que les Polonais et les Ukrainiens soutiennent l'Autriche, et cela est tout à fait logique pour qui place le cas particulier avant la question de principe.

Ce n'est donc point par la guerre que l'on peut espérer résoudre le problème des Nationalités dans son ensemble. Il ne faut pas non plus s'imaginer que l'établissement d'une organisation de la société des nations ne sera possible qu'après que tous les peuples opprimés auront été émancipés par les méthodes actuelles, c'est-à-dire à la faveur d'une guerre générale... En réalité, les deux questions sont connexes. La libération de tous les peuples qui souffrent sous un joug étranger ne sera systématiquement réalisable que dans un régime d'ordre international, mais d'autre part, ce régime ne saurait être stable si dans l'acte qui le constitue n'est pas prévue la possibilité de régler par un procédé juridique les compétitions de Nationalités d'où la plupart des guerres modernes tirent leur origine. Or, le seul moyen que nous suggère l'expérience historique — en dehors même de toute considération ressortant du sentiment de la justice — c'est de fixer les frontières des nations en conformité

avec la volonté des véritables intéressés, ce qui, par ailleurs, implique l'existence d'une autorité internationale pour décider, juger, contrôler.

A un autre point de vue, on ne peut douter que l'avènement d'un régime d'ordre international n'ait pour effet de modifier profondément l'aspect du problème des Nationalités, et c'est là encore un fait que les minorités opprimées ne prennent pas assez en considération. Ce qui rend si difficile la solution pacifique des conflits de Nationalités sous le régime actuel, c'est précisément l'immixtion d'éléments politiques, militaires et économiques, consécutifs à l'état d'anarchie où vivent les Etats les uns par rapport aux autres. Chaque nation étant obligée d'assurer elle-même sa sécurité extérieure se croit empêchée de se dessaisir de la moindre parcelle de son territoire, parce qu'elle craint, en agissant ainsi, d'affaiblir sa puissance militaire et économique, au bénéfice des Etats voisins. Au contraire, dans un système fédératif, la sécurité de chaque Etat étant assurée par la collectivité internationale qui disposera à cet effet de la force nécessaire, la perte d'un territoire ne constituera plus un danger vital pour l'Etat. En fait aucune puissance n'aurait un intérêt réel à maintenir des populations d'esprit étranger sous sa domination, n'était le fait que, malgré tout, ces populations intégrées contre leur volonté à la communauté nationale sont obligées de contribuer à sa défense, et l'on sait que dans l'organisation militaire moderne, on peut presque toujours forcer les hommes de combattre pour une cause qui ne les intéresse point. En annihilant le facteur militaire et stratégique, la fédération rend par là infiniment plus facile l'émancipation des peuples dont les sentiments nationaux sont actuellement violés.

Mais n'est-ce pas là, dira-t-on, ce qui empêchera toujours les nations qui, par droit de conquête, ont assujéti d'autres collectivités à leur domination, de se rallier à la cause de l'ordre international ? Sans doute, avec leurs préjugés actuels, les gouvernements et même les peuples y répugneront-ils. La perte d'une province, alors même que ses habitants saluent l'événement avec joie, est encore considérée comme une calamité publique par la nation au dépens de laquelle s'effectue la séparation. Mais la tâche des amis de l'ordre est justement de faire comprendre à tous les peuples, « oppresseurs » ou « opprimés », qu'ils sont tous également victimes du régime anarchique que l'ignorance et la veulerie des hommes laissent subsister. Les Russes et les Allemands d'Autriche, en tant qu'individus, ne souffrent pas moins des horreurs de la guerre que les Polonais ou les Tchèques, puisque tous doivent répondre à l'appel des armes. Leur intérêt réel, dégagé des préjugés issus du patriotisme kilométrique, est donc, pour eux aussi, du côté de ceux qui travaillent à l'avènement d'un ordre nouveau. En s'unissant tous contre leurs oppresseurs véritables — les défenseurs du régime actuel, — les peuples briseraient rapidement leurs chaînes. Ils s'en forgent de nouvelles en s'entredéchirant, plus par ignorance que par perversité. Il est donc par-

faitement vain, comme le font trop souvent les représentants des Nationalités opprimées, de s'attaquer exclusivement au peuple qui est censé les opprimer, car, si l'on remonte aux causes essentielles, il n'est de véritables coupables que le système auquel est soumise la société internationale et les idées anarchiques qui en sont l'armature.

Les défenseurs du droit des peuples devraient donc, avant toutes choses, avant même de s'occuper de leur cas particulier, unir leurs efforts à tous ceux qui travaillent en vue d'édifier la société internationale sur des fondements nouveaux, et mettre au premier rang de leurs préoccupations le problème essentiel de l'ordre international, de la solution duquel la réalisation des aspirations nationales des peuples opprimés est inséparable. Savoir différencier l'essentiel de l'accessoire, le général du particulier, constitue la première condition de l'action utile. Or, ici, l'essentiel est représenté par le problème de l'organisation internationale. Et d'autre part, il faut aussi demander à ceux qui luttent pour l'établissement d'un ordre international meilleur de ne point méconnaître l'importance du problème des Nationalités, comme l'ont fait certains pacifistes, mais, au contraire, de se pénétrer du fait que la fédération ne sera un organisme viable que dans la mesure où elle reconnaîtra à chaque peuple le droit de disposer de lui-même et de vivre selon son génie propre dans une humanité libérée des sombres fatalités de la guerre.

H. HODLER.

Le „Concord Club” international en Suisse

En 1905, M. Félix Moscheles, le vétéran du pacifisme, qui a consacré une grande partie de sa longue carrière à la cause de la bonne volonté entre les nations, publia dans le journal anglais « Pour la Paix et l'Arbitrage », un article sur la nécessité de fonder des clubs internationaux afin de développer les sentiments de bienveillance et les relations cordiales entre les hommes et les femmes de toutes les nations et d'étudier et d'encourager la méthode pacifique de régler les litiges internationaux.

Il eut le courage de ses convictions et fit à ce moment un effort pour établir un club de ce genre à Londres, dans l'espoir d'être suivi par d'autres. Un Comité provisoire se forma, mais peut-être les temps n'étaient-ils pas mûrs, car, pour des raisons financières et d'autres, le projet n'avança pas. Ces faits m'étaient entièrement inconnus, lorsqu'au début de l'été de 1914, je formai le projet d'établir un « Residential Club » international en Suisse, devant porter le nom de « Concord Club » et être un centre de ralliement pour tous ceux qui désireraient travailler à la paix internationale et à une meilleure compréhension entre les Eglises chrétiennes, afin de les amener à user d'un commun accord de leur influence pour le règlement pacifique des questions internationales. Pouvrais-je correspondance à ce sujet avec des travailleurs de la paix Américains que j'avais personnellement appris à connaître durant une tournée de conférences faites dans ce pays au moment de la guerre des Balkans. M. Edwin D. Mead de Boston et M. Wm H. Short, secrétaire de la Société de la Paix de New-York, approuvèrent mon idée et je fus sollicitée de soumettre mes plans aux membres de la Conférence réunie à Constance, le 2 août 1914.

J'étais en route pour Constance quand la guerre devint imminente; nous nous rendîmes compte qu'au milieu d'une pareille crise nos propositions resteraient sans effet. Mais au fur et à mesure que la guerre se prolongeait et que je voyais l'amertume croître entre les nations belligérantes et déplorais l'influence de la presse de tous les pays semant la haine dans le cœur des peuples par ses affirmations erronées et ses articles incendiaires, ma conviction se fortifiait qu'après la fin de la tempête européenne s'affirmerait entre tous ceux qui auraient préservé leur internationalisme au cours de la guerre un pressant besoin de se réunir pour exercer ensemble leur action sur leurs compatriotes à l'esprit moins large. Lors d'une conférence réunie l'été dernier à Swanwick, Derbyshire, Angleterre, pour discuter des relations internationales, je ren-

contrais M. J. Allen Baker, membre du Parlement anglais, qui avait présidé la Conférence de Constance; une conversation avec lui m'encouragea à reprendre mon projet.

Comme membre de la « Fellowship of Reconciliation », j'assistai également à cette conférence et y fis connaître mes plans. Beaucoup de membres de cette Société promirent de se joindre au « Concord Club » et seraient venus en Suisse cet hiver pour y rencontrer des hommes et des femmes de bonne volonté des autres nations belligérantes si le voyage avait été possible. C'est alors que j'entendis parler des plans élaborés par M. Moscheles, il y a dix ans; un ami commun nous présenta, puis une réunion se tint chez lui, à Londres, en octobre dernier pour comparer nos projets et faire connaître mes propositions à son ancien Comité et à ses collaborateurs. Ils convinrent aussitôt que, dans les conditions mondiales différentes, la Suisse serait un meilleur centre de travail que Londres.

Une réunion plus nombreuse eut lieu aux Bureaux du Conseil national anglais de la Paix, St-Stephens House, Westminster; elle fut présidée par M. Carl Heath, secrétaire du Conseil de la Paix. On décida de former un Comité provisoire en Angleterre qui se fondrait plus tard dans un Comité international. Beaucoup de personnes influentes d'Angleterre nous ont autorisé à inscrire leur nom comme adhérents et promoteurs du projet, différentes organisations sont représentées par leurs membres, telles que l'Union of Democratic Control, dont le but est l'abolition de la diplomatie secrète, la Ligue internationale des Femmes, fondée pour continuer le travail du Congrès international des Femmes qui s'est réuni à La Haye, la « Fellowship of Reconciliation », précédemment nommée et le Comité anglais de Secours aux Etrangers (Aliens Relief Emergency Committee) qui a accompli un travail si foncièrement chrétien en assistant les Allemands et les Autrichiens en Angleterre par des visites aux camps d'internement et une aide financière aux femmes et aux enfants des internés. Dans la liste des adhérents et promoteurs devant former le Comité international se trouvent les noms d'éminents travailleurs de la Paix des pays belligérants aussi bien que des pays neutres, tels que le Dr De Jong van Beek an Donk, secrétaire général de l'Organisation centrale pour la Paix durable, M^{me} Rosa Genoni, une des déléguées de la Conférence des Femmes de La Haye auprès des gouvernements des nations belligérantes, le Dr Alfred Fried, d'Autriche, lauréat du Prix Nobel de la Paix, le baron Adelsward, président de la Société suédoise de la Paix, M. Umano d'Italie, M. Henri Lambert, le pacifiste et économiste belge, et le comte Cheddo Mijatovitch, ancien ministre de Serbie en Angleterre. Quoique nous espérions que le « Concord Club » puisse peu à peu créer des centres d'action dans les principaux pays d'Europe, c'est la Suisse qui a été choisie comme centre principal parce qu'elle est de longue date un foyer de réformes et de pensée libérales et qu'elle est en même temps le rendez-vous de vacances de l'Europe, aisément accessible depuis l'Allemagne, la France, l'Autriche et l'Italie. Le caractère de sa population comprenant trois nationalités et ayant trois langues officielles est un exemple vivant de la possibilité d'établir une fédération harmonieuse entre races différentes. C'est cette harmonie que les promoteurs du « Concord Club » considèrent comme leur idéal le plus élevé, quelque éloignée que paraisse en ce moment sa réalisation. Le pays qui a donné naissance à la Croix-Rouge pendant la guerre de Crimée a aussi des titres particuliers à être le centre d'un mouvement vers la bonne volonté internationale, mouvement dont les résultats peuvent être incalculables. Un évêque anglais qui s'intéressait vivement avant la guerre au projet du « Concord Club » m'écrivit: « Comme il est réjouissant d'entendre que votre projet avance — comme dans le moment actuel il a une signification et un poids tout particuliers! Il est pour l'instant difficile de dire si la guerre activera ou retardera le mouvement pacifiste, mais, quoi qu'il arrive, les efforts des amis de la paix doivent être redoublés, leur idéal doit être cultivé et proclamé avec une inlassable énergie pour que tous les cœurs se pénétrant de son urgente nécessité!

Qui nous dira l'importance que pourront prendre ses résultats? La chance, des rencontres d'esprits animés du même idéal, un échange d'idées libre et sans entraves, une atmosphère provoquant et développant l'enthousiasme, ce sont là des facteurs qui peuvent et, s'il plaît à Dieu, doivent avoir une grande action et porter des fruits qui serviront au salut des nations. »

Quelle atmosphère plus stimulante et plus réconfortante que celle des montagnes? Face à face avec la nature, au cœur des monts silencieux, l'homme, pourvu qu'il réfléchisse, se sent élevé au-dessus des mesquineries et des lieux communs dans une sphère supérieure d'où il découvre un plus noble aspect de la vie. C'est au contact de ces influences que j'espère qu'hommes et femmes de bonne volonté de bien des pays se rencontreront et formeront le « Club de la Concorde », non pour des discussions seules, quelque importantes qu'elles soient, mais surtout pour se trouver réunis dans un esprit de réelle fraternité, pour aspirer à mieux se connaître et à mieux comprendre leur point de vue personnel et national réciproque. Ils retourneront dans leur pays fortifiés et informés afin de corriger dans leur propre peuple l'incompréhension et les faux jugements sur les autres nations. Ils ne seront pas des pacifistes tels que le monde les a connus jusqu'ici, car bien des pacifistes sont devenus des nationalistes sous l'influence de la guerre, mais ils seront dans le vrai sens du mot des créateurs de Paix.

Maude M. HOLBACH.

COMMENT NAÎT UN CYCLE DE LÉGENDES

par Fernand van Langenhove, secrétaire scientifique de l'Institut Solvay, à Bruxelles. — Payot & Cie, édit., Lausanne et Paris, 1916. Prix: 3 fr. 268 pages.

Cet ouvrage est un compte-rendu tout à fait scientifique, impartial et objectif des récits légendaires qu'on a faits en Allemagne sur de prétendues atrocités commises en Belgique par des franc-tireurs, des civils et des prêtres. Il vaut vraiment la peine d'étudier ce livre pour se rendre compte de la réalité des faits. L'auteur dit fort bien: « Il importe de n'avancer aucun fait qui ne soit authentifié par des témoignages d'une incontestable autorité. » Aussi, n'a-t-il emprunté d'exemples et de documents qu'à des sources exclusivement allemandes. Une large part des communiqués publiés provient des « Informations Pax » qui ont leur siège à Cologne et qui sont exclusivement catholiques. En cela, elles ont été nécessairement partiales et se sont bornées à prendre la défense des prêtres catholiques belges. Aussi l'auteur a-t-il dû contrôler les faits à l'aide d'autres sources. Il a cité beaucoup de démentis provenant des autorités militaires allemandes elles-mêmes. Pour d'autres il démontre à l'aide des dates (voir les annexes pages 245 à 255) et des répétitions des mêmes termes que ces accusations sont légendaires. Les témoignages (voir page 141) ont été la plupart du temps recueillis entre 20 et 250 jours après les faits allégués par les témoins. A la page 5 (le 16 août 1914) les « Informations Pax » ont traité par exemple les récits du « Hannoversche Kurier » du 13 août 1914 de « Freche und gewissenlose konfessionnelle Hetze » (Insolente excitation confessionnelle). Mais ici encore elle tait à dessein tout ce qui concerne les civils. Or les accusations contre les civils — c'est ce que l'auteur prouve par ses confrontations des citations, des faits et des dates — ont absolument les mêmes caractères généraux légendaires que ceux qui concernent les prêtres.

En outre, là où les autorités allemandes ont cité officiellement de prétendues atrocités belges, c'est presque toujours sur l'affirmation sous serment d'un seul prétendu témoin oculaire (par ex. Ernst Baldeweg, p. 240) et leurs affirmations, apparaissant comme copies de celles qui sont démontrées légendaires, ne tiennent pas debout.

M. van Langenhove a rendu par son étude scientifique et impartiale un vrai service à son pays de Belgique. Que les gens sensés et honnêtes le lisent.

Dr A. FOREL.

Editeur responsable et imprimeur: Fr. Ruedi.